

Le conseil municipal du 28 juillet 2010: un tournant politique

Préambule :

Ce conseil n'est que le 3^{ème} acte de la pièce qui se joue depuis un mois sous les yeux des Bandolais:

1^{er} acte :

Le maire retire toutes ses délégations à son 1^{er} adjoint, après une « altercation » avec un autre membre de la majorité.

2^{ème} acte :

Le maire redistribue les dites délégations à...des conseillers qui, pour certains, sont de notoriété publique des fidèles de M. Bogi.

C'est ainsi que M.Maccario hérite du patrimoine et de la déchetterie

Mme Escat de l'animation sociale et des personnes âgées

M. Coarasa du développement urbain et des services techniques

Mme Gamblin de la salle Jules Verne et des espaces verts

La manœuvre est très claire : il s'agit de les faire changer de camp, pour parler élégamment...

3^{ème} acte :

Si le maire a tout pouvoir pour accorder et retirer les délégations, c'est le conseil qui doit décider si un adjoint est maintenu dans ses fonctions, ou démis. On place opportunément la séance pendant les vacances.

Mais qu'est-ce qu'un adjoint privé de ses délégations ?

Remarque :

Dans la mesure où le conseil donnera lieu au procès-verbal habituel et complet, avec inclusion des débats, en attendant, nous vous communiquons les informations en notre possession.

Le conseil en bref :

9 délibérations :

- Décision du huis clos : de nombreuses voix se sont élevées contre cette atteinte à la démocratie.
- Le vote concernant le maintien dans leurs fonctions du 1^{er} et du 7^{ème} adjoint a réservé quelques surprises, qui peuvent être interprétées comme un désaveu du maire, puisque une majorité s'est prononcée en faveur de leur maintien.

Plus grave, le motif manifestement inventé de toutes pièces par le maire pour expliquer le retrait des délégations de M. Sagniez ne mérite qu'un seul mot : HONTEUX !

- Le maire sort de ce conseil totalement discrédité et très fragilisé après le passage dans l'opposition de 6 élus de la majorité. L'opposition a estimé que lui-même et sa majorité actuelle avaient perdu toute légitimité en se séparant de M. Bogi.

Délibération N°1 : tenue de séance à huis clos

Le maire prend la parole pour tenter de justifier la tenue du huis clos, qui serait nécessité par l'intérêt public, lié à un dépôt de plainte par un adjoint, pour faciliter le maintien de l'ordre,

assurer la sérénité des débats dans ce cadre de sanctions disciplinaires (?) et préserver le débat démocratique.

François Barois s'élève contre ce qui est un véritable déni de démocratie qu'aucun motif sérieux ne justifie, ni dépôt de plainte, ni manifestation du public : il n'en voit pas dans la salle.

Marcel Bogi, à son tour, proteste contre ce refus d'un débat public, mettant en avant le calme de l'assistance. Il reproche au maire de se comporter en juge.

Michel Sauzet en appelle à M. Palix : « Au nom de la démocratie, laissez le peuple Bandolais qui est là, serein, tranquille... », avant de dénoncer « une parodie de démocratie ».

Il demande que chacun s'exprime individuellement et que le vote ait lieu à main levée.

Mme Connat-Lerat saisit l'occasion d'exprimer fermement son opposition au huis clos, dans un souci de transparence.

M. Palix informe alors le conseil que les débats seront retransmis sur le site internet de la mairie en audiovisuel.

François Barois, fortement applaudi, rappelle opportunément que si le huis clos est voté, en toute logique, il n'y a pas de retransmission, pas la presse, sinon ce sera attaqué au Tribunal Administratif, d'autant plus qu'à son avis, les raisons invoquées pour justifier le huis clos ne sont pas valables.

Laetitia Quilici prend alors la parole pour exprimer également son opposition au huis clos.

Le vote a lieu, à bulletins secrets :

17 pour

12 contre.

Le maire fait donc évacuer la salle.

L'assistance, qui s'était jusqu'alors montrée calme et attentive, laisse éclater sa colère, comme c'était prévisible... reprochant entre autres au maire son absence de courage.

Celui-ci demande alors l'intervention des forces de l'ordre, intervention qui ne sera d'ailleurs pas nécessaire.

Faisons une parenthèse à ce propos : en décembre 2007, François Barois a demandé au conseil municipal de se prononcer sur le maintien de la 1^{ère} adjointe dans ses fonctions, après que celle-ci eut voté contre le budget prévisionnel et rejoint l'opposition. Et il avait logiquement demandé sa destitution.

C'est en séance publique qu'il l'a fait, pas en s'abritant derrière un huis clos, malgré la présence d'un public hostile.

Délibération N° 2 : Maintien dans ses fonctions du 1^{er} adjoint

Le maire se justifie, comme il l'a fait dans la presse, provoquant quelques éclats de rire: sa décision de priver M. Bogi de ses délégations ferait suite à un acte de violence meurtrière (!) du 1er adjoint, avec une évocation de ce qui ressemble fort à un pugilat au cours duquel lui-même serait intervenu pour empêcher l'irréparable (!).

De plus, le coupable aurait aggravé son cas en ne manifestant aucun repentir... M. Palix a donc été contraint de prendre une sanction disciplinaire (?) et de dégager sa responsabilité en cas de récurrence éventuelle (!). Il regrette de ne pas avoir accepté la lettre de démission que lui avait présenté M. Bogi en mai. Et voit là la preuve qu'il n'y a de sa part aucune machination politicienne.

(Sauf que, jusqu'au 28 juin, il avait encore besoin de son 1^{er} adjoint pour faire approuver le compte administratif 2009...et que la fameuse « agression » a eu lieu opportunément 2 jours plus tard)

Concernant le vote de la délibération, le maire indique qu'il n'a pas à donner de consigne aux conseillers.

Certes, mais à quoi peut bien servir un adjoint privé de ses délégations ? Belle mascarade !

S'ensuit un dialogue assez vif entre le maire et Marcel Bogi qui rappelle à M. Palix et à ses collègues que c'est bien grâce à lui qu'ils sont au pouvoir.

Avant d'évoquer les humiliations qu'il a subies depuis 2 ans de la part de M. Palix et l'impuissance à laquelle on l'a réduit, sans tenir compte de ses avis ou en sabotant ses décisions. Il fait part de ses interrogations sur des opérations d'urbanisme ou le statut de certains –gâteaux qu'on en entendra parler dans les mois qui viennent – avant d'annoncer sa démission.

M. Delaud, après avoir jugé la situation détestable, refuse de prendre part au vote, ne se sentant pas concerné par les problèmes de la majorité.

François Barois annonce que le groupe s'abstiendra. La majorité paie aujourd'hui les conséquences de son union de façade. Pour lui, il s'agit d'un coup monté, comme par hasard, 2 jours après le vote du compte administratif – le maire fonctionnant dans le mensonge permanent.

Laetitia Quilici annonce qu'elle s'abstiendra également.

Mme Connat-Lerat juge inadmissible la forme qu'a pris ce différend qui aurait dû être réglé en interne et la publicité immédiate qui lui a été donnée via Var-Matin.

Enfin Michel Sauzet rappelle que sur les 40 % de voix obtenues par la liste Palix-Bogi au soir du 1^{er} tour, les 2/3 appartenaient à M. Bogi.

Le maire, seul, sans son 1^{er} adjoint, n'a donc plus de légitimité.

Il doit donc faire preuve de courage politique et mettre son mandat entre les mains des Bandolais.

En termes clairs, M. Sauzet l'invite à démissionner.

Lui-même s'abstiendra.

Mais voilà que Mme Canevari, qui semble s'être trompée de mandat, se lance dans une longue diatribe contre François Barois, égratignant au passage Xavier Suquet, qui ont refusé de lui confier la culture. Faisant une fois de plus allusion aux « Lettres de mon moulin » – qui semblent être sa seule référence culturelle – elle rappelle son long calvaire, assez doré malgré tout...

Elle apporte son soutien à M. Palix, qui lui permet d'exprimer enfin toutes ses capacités.

François Barois lui répond qu'elle est hors sujet, et propose de lui remettre en mémoire tout le bien qu'elle disait à l'époque de M. Palix... Quant à sa fidélité, il constate qu'elle est à géométrie variable !

Il met en cause son action culturelle : elle n'a pas réuni une seule fois la commission du même nom.

M. Girardi intervient enfin, en remettant en perspective les débats qui agitent aujourd'hui les élus.

Il est félicité par le maire.

Puis le vote a lieu, toujours à bulletins secrets.

Pour le maintien : 12

Contre : 10

Blancs : 6
1 refus de vote

Délibération N° 3 : Maintien dans ses fonctions du 7^{ème} adjoint

M. Palix a expliqué les motifs qui l'ont conduit à retirer à M. Sagniez ses délégations.
A ce propos, l'opération s'est faite dans la plus grande discrétion : la plupart de Bandolais, dont les élus, n'étaient pas au courant !

Que reproche donc le maire à son 7^{ème} adjoint ?

Essentiellement d'être parti en vacances sans l'avertir ! Et donc de n'avoir pas assumé sa délégation. Tollé de l'opposition ! Voilà qu'il faut maintenant des autorisations d'absences signées par le maire ?

Allégations vigoureusement démenties par l'intéressé qui a rappelé à M. Palix qu'il l'avait bien averti de son départ et avait assuré ses tâches avant son départ.

Nous touchons là le fond de la turpitude ! Il fallait oser inventer un tel prétexte.

Comme le fait remarquer M. Bogi, M. Sagniez s'est toujours montré courtois, a toujours soutenu le maire et assumé ses fonctions avec sérieux.

En réalité, tous le comprennent, le seul reproche que lui fait le maire est de s'être montré fidèle à M. Bogi

Pour le maintien : 13

Contre : 10

Blancs : 5

1 refus de vote (toujours M. Delaud)

Les délibérations suivantes concernant la redistribution des indemnités aux élus de la majorité et les changements dans les commissions diverses, avec le passage dans l'opposition de 6 élus, feront l'objet d'un complément.